The background of the entire page is a repeating pattern of various plastic packaging items, including bottles, jugs, containers, and trays, rendered in a light red line-art style. In the center, there is a dark blue circle with a white grid pattern, resembling a globe.

e l i p s o

Les entreprises de l'emballage plastique

RAPPORT ANNUEL

2024

ÉDITO

Elipso a mené en 2024 une enquête auprès des fabricants d'emballages plastique qu'elle représente à hauteur de 65% (7,2 mds € sur 11 mds € de chiffre d'affaires). Plusieurs enseignements en découlent, parmi lesquels figurent notamment :

- **une réduction du poids des emballages plastique de 7% entre 2022 et 2023 et, depuis 2018, un allègement de 17% de la moitié des emballages produits ;**
- **des investissements tournés vers l'économie circulaire qui ont augmenté de 3 % entre 2023 et 2024** (recyclabilité des produits, intégration de matières recyclées, réduction, décarbonation et réemploi), **29 % des entreprises du secteur pratiquant une activité relative au recyclage** sur l'un de leurs sites de production¹.

Nos adhérents n'ont d'ailleurs pas attendus la réglementation pour s'engager vers une décarbonation de leur industrie avec des feuilles de route soumises à la rigueur du **Science Based Targets initiative (SBTi²)**.

Fort des éléments de cette enquête et dans le contexte de l'entrée en vigueur du règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballage (PPWR), Elipso a décidé de mettre en place **un plan stratégique déclinant un ensemble d'engagements concrets et quantifiés sur 3 axes : la décarbonation, la lutte contre la pollution plastique et la préservation de la santé. Ce plan est destiné à être partagé avec l'ensemble des parties prenantes du secteur, afin de donner un cap, sans se départir de notre responsabilité et sans opposer les matériaux entre eux.**

Parallèlement, Elipso a mené une analyse des obligations réglementaires avec une mise à disposition d'**outils pédagogiques** prévue dès 2025 pour ses adhérents.

Nous avons appelé les pouvoirs publics français à adapter le cadre juridique national aux nouvelles règles européennes de degré supérieur, pour garantir aux acteurs économiques une application uniforme et lisible.

En outre, nous avons légalement engagé l'administration à prendre garde à ne pas cloisonner les obligations réglementaires et à toujours se fonder sur une **analyse des transferts d'impacts environnementaux et sanitaires, avant de promouvoir une substitution de matériau**. L'expérience récente démontre en effet que la substitution des emballages plastiques par des emballages en papier-carton n'est pas forcément favorable à la sécurité sanitaire. De même, le réemploi de bouteilles en verre n'est pas toujours une alternative à l'emballage à usage unique du point de vue environnemental.

L'objectif d'Elipso pour cette séquence 2025-2030 sera d'apporter, avec le soutien de ses adhérents et de ses partenaires, une **cohérence scientifique et juridique aux arbitrages** réalisés à l'égard des produits d'emballage en plastique et une **clarification réglementaire du cadre franco-européen**, afin d'asseoir les décisions de nos industriels sur des bases solides.

Un plan stratégique [...] afin de donner un cap, sans se départir de notre responsabilité et sans opposer les matériaux entre eux.



Gaël BOUQUET
Délégué général

¹ Source : www.elipso.org/publications/lemballage-plastique-en-france-chiffres-cles-2023
² Source : sciencebasedtargets.org



SOMMAIRE

NOS ADHÉRENTS	4
L'EMBALLAGE PLASTIQUE EN FRANCE : CHIFFRES CLÉS	6
NOTRE ÉCOSYSTÈME	8
LA GOUVERNANCE	10
LES INSTANCES ET RÉUNIONS	11
LES MISSIONS D'ELIPSO	12
L'ÉQUIPE	13
L'ACCOMPAGNEMENT D'ELIPSO AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS	18
LES TEMPS FORTS DE 2024.....	21
UNE RÉGLEMENTATION DENSE	22
En Europe	22
En France	23
Un outil d'aide au suivi des deux périmètres de réglementation	24
DES ENJEUX SANITAIRES À SUIVRE DE PRÈS ET À RENDRE COMPRÉHENSIBLES.....	25
SUBSTANCES : ÉVALUATION ET GESTION DU RISQUE	26
Bisphénol A (BPA)	26
Huiles minérales	26
PFAS	27
CONTACT SENSIBLE : ASSURER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES CONSOMMATEURS	28
Contact alimentaire	28
CONTACT SENSIBLE : S'INSCRIRE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	30
L'incorporation de recyclé dans les emballages cosmétiques	30
DES ENJEUX DE RECYCLABILITÉ	31
La recyclabilité des emballages cosmétiques en plastique	31
Le COTREP	32
Les polystyrènes : PSE & XPS	32
DES ENJEUX DE RÉEMPLOI.....	34
LA COMPOSTABILITÉ	35
ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ENVIRONNEMENT : S'ENGAGER EN COHÉRENCE.....	36
Auditions et rendez-vous institutionnels	36
Bouchons attachés et bouteilles.....	37
Usage unique et petits formats	37
Responsabilité élargie du producteur : emballages professionnels	39
LES SITES DE PRODUCTION DES INDUSTRIELS : DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ	40
Les microplastiques	40
Essai feu : une spécificité française	41
LA CONVENTION ELIPSO : REDONNER UN CAP POUR LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE.....	42

NOS ADHÉRENTS



Elipso regroupe près de **125 entreprises adhérentes** (en comptant les filiales des groupes) **parmi les fabricants d'emballages plastiques rigides et souples en France**, représentant tous les secteurs d'activité et de tailles diverses : des multinationales aux PME, en passant par les ETI.



Impactgroup.



JACQUES emballages



KNAUF INDUSTRIES



Logoplaste



Milliken



Ozembal



Palamy LA DYNAMIQUE EMBALLAGE



plastik pack

Plastipak



Polytopoly

QUALIFORM COSMETIC PACKAGING



Richard-Laleu

rkw WHEN EXCELLENCE MATTERS



SCHÜTZ



serac



Sidel



SINCOPLAS DEPUIS 1946

SIPA DEMAIN PREND FORME



Smurfit Westrock | Bag-in-Box®

solia Designer of food packaging



texen

USAGUNIC



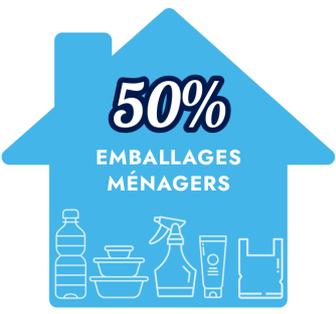
WIPAK Involve. Inspire. Impress.

L'EMBALLAGE PLASTIQUE EN FRANCE : CHIFFRES CLÉS

Elipso, l'association professionnelle qui représente les fabricants d'emballages plastiques (rigides et souples) en France, a missionné l'institut d'études Xerfi en 2024 pour réaliser son enquête bisannuelle auprès de ses adhérents qui représentent 65% du CA du marché (7,2 milliards sur 11 milliards d'€¹). Le but de la démarche était de pouvoir disposer d'informations et de données objectives sur le poids du secteur et sur les actions mises en place en faveur de l'économie circulaire en 2023.



¹ D'après la dernière étude Xerfi publiée en mai 2023 : « A. Vernet, La fabrication d'emballages en matières plastiques. Conjoncture et prévisions, analyse de la concurrence et des nouveaux équilibres »



Secteurs

Répartition des fabricants

Part des investissements

vs 2022



En augmentation pour les domaines :



1,3 M
 de TONNES
 de plastique produit en 2023

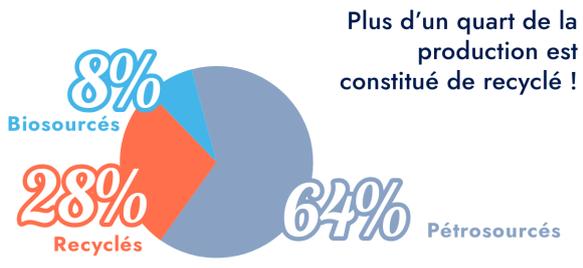
-7%
 vs 2022

Réduction

LA MOITIÉ
 des produits s'est allégée de **-17%** depuis 2018

Origine de la matière

pour les tonnages plastiques produits en 2023



26% **PRODUISENT DÉJÀ**
 ce type d'emballage



58% **EN DÉVELOPPENT**
 OU PENSENT EN DÉVELOPPER
 prochainement

Biosourcé, biodégradable, compostable

NOTRE ÉCOSYSTÈME



EUROPE

Commission européenne

Parlement européen

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

POUVOIRS PUBLICS

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

ASSEMBLÉE NATIONALE | SÉNAT

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

anses
Autorité de la concurrence

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

DG CCRF

PLASTICS EUROPE

eumeps

EUPEC EUROPEAN PLASTICS CONVERTERS

MATIÈRES PREMIÈRES

POLYVIA

Plastalliance
Alliance Plasturgie & Composites du Futur

UFCC EXPERTISE DISTRIBUTION CHIMIE

AFCB association française des compostables biosourcés

METTEURS EN MARCHÉ

fcd
Fédération du Commerce et de la Distribution

Ania
L'alimentation, c'est la vie !

FEBEA
FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

FHER
FÉDÉRATION HYGIÈNE & ENTRETIEN RESPONSABLE

Perifem

PACT'ALIM
LES PME & ETI FRANÇAISES DE L'ALIMENTATION

FLEXIBLE
PACKAGING EUROPE

europen
SHAPING A SUSTAINABLE FUTURE FOR PACKAGING

EMBALLAGES

CONSEIL NATIONAL EMBALLAGE

CLUB M.C.A.S.
MÉTIERS POUR CONTACTS ALIMENTAIRES ET SANITAIRES



FRANCE

 **essenscia**

 **ANAIP**

 **IK**
IK Industrivereinigung
Kunststoffverpackungen e.V.

**EMBALLAGES
PLASTIQUES**

 **elipso**
Les entreprises de l'emballage
plastique et souple

ÉCO-ORGANISMES

 **CITEO**

 **Léko**
L'ÉCO-ORGANISME NOUVELLE GÉNÉRATION

 **twiçe**

 **CEFLEX**
A CIRCULAR ECONOMY FOR FLEXIBLE PACKAGING

 **RecyClass**

RECYCLABILITÉ

 **COTREP**

**PRISE EN CHARGE
FIN DE VIE &
COLLECTIVITÉS**

 **VALORPLAST**

 **srp** →
Syndicat national
des Régénérateurs
de matières Plastiques

 **GESTES
PROPRES**

 **fnade**

 **FEDEREC**

 **RAMF**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE #1
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

 **DD**
ASSEMBLÉE DES
DÉPARTEMENTS
DE FRANCE

 **APVF**
PETITES VILLES
DE FRANCE

 **RÉGIONS
DE FRANCE**

 **Cetie**

**CENTRES
TECHNIQUES &
LABORATOIRES**

 **IPC**

 **LNE**
LABORATOIRE
NATIONAL
DE MÉTROLOGIE
ET D'ESSAIS

LA GOUVERNANCE

En tant qu'association professionnelle, Elipso est dotée d'un conseil d'administration et d'un bureau exécutif.

PRÉSIDENT

Christian THERY (OZEMBAL)

PREMIER VICE-PRÉSIDENT Représentant l'emballage souple

Serge VASSAL (Groupe BARBIER)

TRÉSORIER

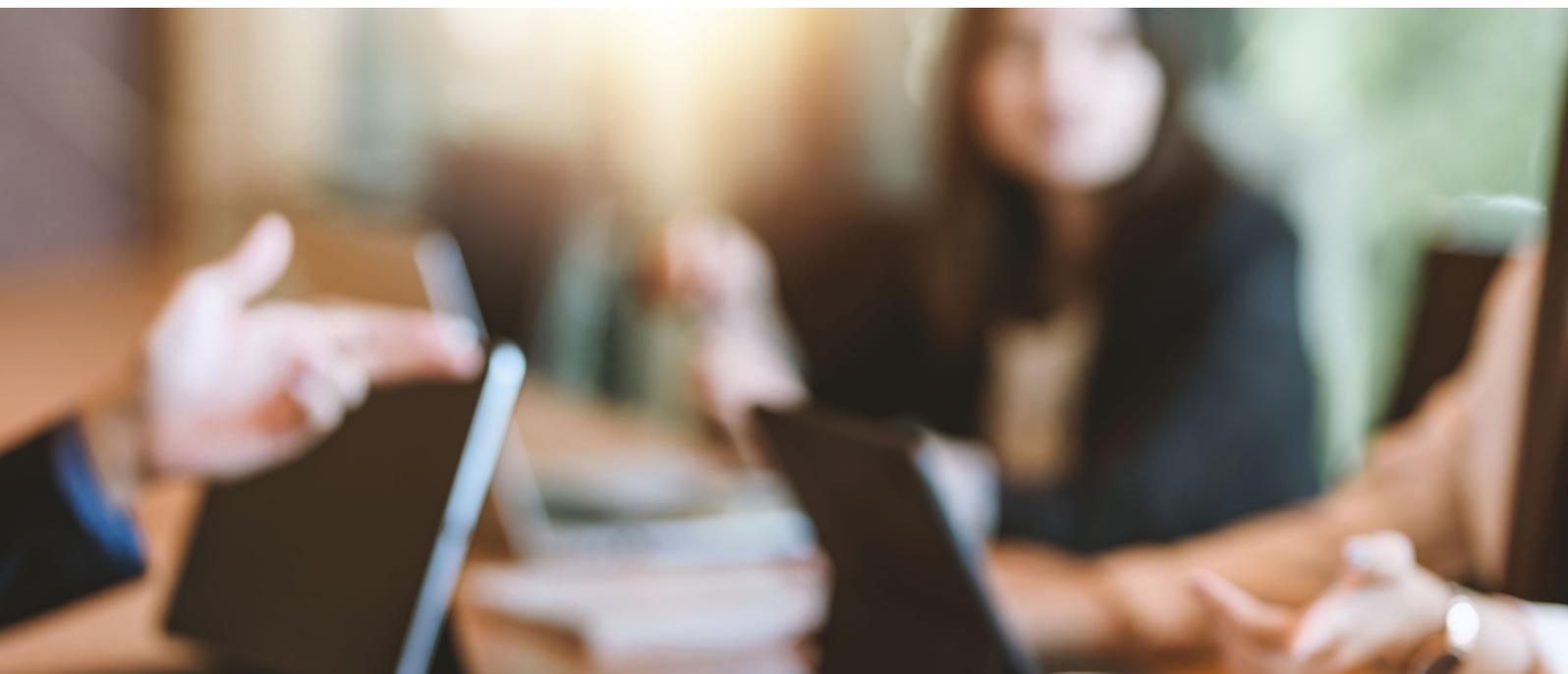
Christophe ROSSE (KLÖCKNER PENTAPLAST)

MEMBRES DU BUREAU

Serge VASSAL (GROUPE BARBIER)
Sophie GUILLIN (GROUPE GUILLIN)
Philippe CHANU (KNAUF INDUSTRIES)
Christophe ROSSE (KP FILMS)
Thierry BONNEFOY (LEYGATECH)

ADMINISTRATEURS

Nicolas DESVAGES (AGRIPLAS)
Lucie CHARBONNEL (AMCOR)
Gilles SWYNGEDAUV (ALBEA)
Marc de VOOGD (ALPLA)
Elodie ROGER (BERRY GLOBAL)
Sébastien BRODART (BRODART PACKAGING)
Benoît HEBERT (HERPLAST)
Andréa ADOLF (SCHUTZ)
Lionel CHARPENTIER (SILGAN)
Eric FRESNEL (SLEEVER INTERNATIONAL)
Arnaud LEROY (SPHERE)
Olivier LAIGRE (PACCOR)
Brice ISHOW (PLASTIPAK)
Nicolas PIFFAULT (QUALIPAC)
Eric le LAY (RKW)
Guillaume BELLISSEN (TEXEN)
Patrick BLANCK (WERIT)



LES INSTANCES ET RÉUNIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL D'ADMINISTRATION



BUREAU



COMMISSIONS

Thématique commune à l'ensemble des adhérents, quels que soient le type de résine ou d'application des emballages qu'ils fabriquent.

Fréquence : deux à quatre fois par an

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Président : Gilles SWYNGEDAUF (ALBEA)

ÉCONOMIE CIRCULAIRE EMBALLAGES MÉNAGERS

Co-présidents : Gilles SWYNGEDAUF (ALBEA)
et Sébastien RICARD (GROUPE GUILLIN)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président : Patrick BLANCK (WERIT)

MATÉRIAUX AU CONTACT

Co-présidentes :
Anne REMOND (KNAUF INDUSTRIES) et
Sandra BOYER (SMURFIT WESTROCK)

COMMUNICATION

Présidente : Régine JENNY (KNAUF INDUSTRIES)

AFFAIRES PUBLIQUES

Président : Philippe CHANU (KNAUF INDUSTRIES)



GROUPES DE TRAVAIL

Sujets techniques issus de commissions
ou sujets ponctuels.

Fréquence : en fonction des besoins

CONTACT ALIMENTAIRE

CREASTYR

ESSAIS FEU

RECYCLÉ BEAUTÉ

RÉEMPLOI

SUBSTANCES



COMITÉS DE SECTEUR

Sujet vertical, par type d'emballage
ou de composants.

Fréquence : deux fois par an

BOUCHAGE

EMBALLAGES PROFESSIONNELS

FILMS ET FLEXIBLES

PET

LES MISSIONS D'ELIPSO



Faire connaître les transformations et les évolutions de la filière des emballages plastiques.



Être l'interface de la presse, des parties prenantes de la chaîne de valeur et de nos adhérents.



Agir auprès des décideurs publics et des leaders d'opinion sur les orientations à venir concernant le secteur.



Développer un accompagnement adapté aux besoins des dirigeants et de leurs collaborateurs.



Définir des positionnements d'intérêt général en ce qui concerne la gestion des emballages plastiques.



Informar les industriels sur les sujets d'actualité susceptibles de les concerner.

Elipso est l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastiques rigides et souples en France. Elle accompagne ses adhérents sur les grands sujets de transformation et notamment celui d'une transition écologique, dans un contexte réglementaire complexe.

Elipso regroupe près de **125 entreprises adhérentes** représentant tous les secteurs d'activité et de tailles diverses : des multinationales aux PME, en passant par les ETI, participent quotidiennement aux commissions, sections ou groupes de travail.

Elipso **veille, décrypte et informe en continu** son réseau d'adhérents sur les transformations de leur activité et les travaux de préparation et de mise en place des évolutions législatives et réglementaires.

Elipso **accompagne** ses adhérents sur les grands sujets de transformation et notamment celui d'une transition écologique vers une économie circulaire.

Elipso **contribue, représente et porte la voix et l'ambition** d'une filière de l'emballage plastique unie, auprès de toutes les parties prenantes : entreprises, institutions, associations, médias, et autres organismes de représentation.

Les adhérents Elipso représentent **tous les types d'emballages destinés aux marchés des emballages ménagers (50%) et des emballages professionnels (50%)** :

- des **emballages rigides** de toutes tailles (bouteilles, flacons, pots, barquettes, caisses, fûts, bidons, IBC¹, etc.)
- des **emballages souples** (films, sacs, manchons, etc.)
- d'**autres composants** (bouchons, couvercles, pompes, etc.)

Elipso est la voix d'un secteur majeur : l'emballage plastique.

L'ÉQUIPE

Une équipe de permanents assure le fonctionnement et la gestion au quotidien de l'organisation.



Gaël BOUQUET
Délégué général



Maxime VESSELINOFF
Responsable des affaires publiques



Marie DELAFALIZE
Responsable environnement et économie circulaire



Marie-Delphine BRACON
Responsable des affaires réglementaires et enjeux sanitaires



Elise MARCONI
Responsable communication



Astrid LEBRUN-FRISDAL
Responsable des relations adhérents



Carole BERRARD
Chargée des affaires réglementaires enjeux sanitaires & missions réemploi



Quentin BLOT
Chargé de mission recyclage & économie circulaire
Responsable de projet CréaStyr



Erna KWEDI
Stagiaire chargée de mission affaires publiques



Bachir SAMB
Alternant chargé de mission sécurité sanitaire



Danielle FORIAT
Comptabilité & Administration



Elipso organise également des rencontres avec des parlementaires et **des visites sur les sites industriels** des adhérents.

Vos interlocuteurs sur ces sujets :



Maxime VESSELINOFF
Responsable des affaires publiques



Erna KWEDI
Stagiaire chargée de mission affaires publiques

DÉFENSE ET REPRÉSENTATION DU SECTEUR AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Les affaires publiques d'Elipso décryptent l'actualité législative et réglementaire et anticipent les évolutions et les impacts sur la filière des décisions prises par la sphère publique, à travers :

- **une veille stratégique constante** sur les évolutions législatives et réglementaires impactant l'industrie, anticipant ainsi les opportunités et les risques
- **des actions d'influences politiques** : en développant des relations constructives avec les parties prenantes publiques pour inciter les politiques à prendre en compte les problématiques de notre secteur
- **l'anticipation et la gestion des crises** : en étant le point focal pour la gestion des crises et les anticiper en travaillant de manière proactive avec tous les acteurs de notre écosystème afin de minimiser les impacts négatifs.

Elipso a initié une vaste campagne de développement de son réseau politique et avec l'administration.



DÉVELOPPEMENT DE LA NOTORIÉTÉ VIA LA COMMUNICATION

La Commission Affaires Publiques se tient 4 fois par an. Elle informe les adhérents sur les sujets pouvant les impacter et permet de mettre en œuvre des actions concrètes.

Elipso a initié une vaste campagne de développement de son réseau politique et avec l'administration. L'année 2024 a été marquée par une activité intense et diversifiée dans le domaine des affaires publiques. Elipso a notamment rencontré plusieurs décideurs, en particulier en ce qui concerne les intérêts du secteur, la position française sur le PPWR, les différentes missions d'évaluation (PFAS et AGECE), ainsi qu'en réaction aux propositions ou aux projets de loi¹.

L'ensemble de ces actions, associant pleinement les adhérents, a permis à Elipso de développer son influence et d'être désormais identifiée au sein de l'écosystème à la fois pour son expertise et pour ses positions.

La Commission Communication a été relancée fin 2024 avec l'arrivée d'Elise Marconi et la fédération renforce sa stratégie de relations presse via un nouveau partenariat avec l'agence Econovia.

L'objectif : dynamiser la stratégie de communication de la filière et **mettre en œuvre une stratégie médias la plus efficace possible visant à informer sur les actions des industriels face**

aux enjeux sociétaux.

econovia
STRATÉGIE & COMMUNICATION



Votre interlocutrice sur ces sujets :
Elise MARCONI
Responsable communication



SÉCURITÉ SANITAIRE & CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES MATERIAUX AU CONTACT

Le contexte réglementaire évolue sur un rythme de plus en plus soutenu et sur des sujets complexes. La richesse de l'actualité et les mises à jour régulières obligent les acteurs de la filière à s'adapter en permanence aux dernières informations disponibles et entraîne une forte mobilisation de leurs équipes.

Elipso accompagne ses adhérents en mettant son expertise à leur disposition, notamment sur **l'analyse juridique et opérationnelle et la mise en œuvre de la réglementation liée aux aspects sanitaires** (loi AGECE, REACH, CLP...)¹ ainsi que dans **le suivi et la gestion des risques des substances d'intérêt** (perturbateurs endocriniens, PFAS, huiles minérales, styrène, BPA...)². Cet accompagnement prend forme à travers :

- **une veille réglementaire continue** (consultations, projets d'amendement, rendez-vous à ne pas manquer, actions des filières...)
- **une représentation auprès des parties prenantes** pour tendre vers une plus juste réglementation prenant en compte les spécificités des acteurs de notre industrie.

Elipso organise 4 rendez-vous annuels sur ces sujets.

La Commission Matériaux au Contact a lieu 2 fois par an et concerne tous les marchés (alimentaire, cosmétique, pharmaceutique, détergence...).

Par ailleurs, **2 journées de conférences sont dédiées au contact alimentaire : la journée Contact Alimentaire et le séminaire Club MCAS/Elipso.**

Ces deux événements permettent :

- Le suivi global de l'actualité réglementaire
- Des interventions spécifiques au contact alimentaire.

¹ Voir pages 22 et 23.

² Voir pages 26 et 27.

Les adhérents peuvent aussi s'investir au travers des **groupes de travail Contact Alimentaire et Substances** qui ont pour objectifs de donner les orientations de la filière, de travailler sur un sujet précis ou encore de créer ou mettre à jour un certain nombre de livrables.

En effet, **le pôle met à disposition de nos membres des informations simplifiées en produisant des publications et des documents pédagogiques** (guides, Questions & Réponses, fiches de synthèse).

2024 a été l'occasion de formaliser différents modèles de documents adaptés aux besoins variables des adhérents qui peuvent être novices, initiés ou experts sur les enjeux sanitaires.

Vos interlocutrices sur ces sujets :



Marie-Delphine BRACON
Responsable des affaires réglementaires et enjeux sanitaires



Carole BERRARD
Chargée des affaires réglementaires enjeux sanitaires & missions réemploi

La richesse de l'actualité et les mises à jour régulières obligent les acteurs de la filière à s'adapter en permanence aux dernières informations disponibles.



Bachir SAMB
Alternant chargé de mission sécurité sanitaire

En 2024, Bachir a rejoint l'équipe pour prendre en charge le développement d'un outil réglementaire qui devrait permettre de cartographier le cadre réglementaire français et européen. Un sujet à forts enjeux du fait de la coexistence systématique d'un appareil législatif à 2 niveaux sur tous les sujets. Un projet d'endurance que nous souhaitons délivrer à partir de 2026 et qui, à terme, centraliserait la réglementation de tous nos sujets sanitaires et circulaires.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE & ENVIRONNEMENT

Elipso accompagne ses adhérents sur les différentes thématiques en lien avec **l'impact environnemental des emballages en plastique, dont la majeure partie des enjeux doivent intégrer l'économie circulaire.**

L'objectif de réduire les impacts environnementaux est décliné aujourd'hui dans une forte granularité en lien avec les grands axes adressés par le PPWR et la loi AGECE¹ (dont les 3R – réduction, réemploi, recyclage).

Elipso accompagne l'ensemble des adhérents dans les **transformations permettant d'avoir une filière produisant des emballages plastiques qui s'inscrivent dans la limitation des impacts sur l'homme & la planète.**

La fédération contribue aux instances qui influent ou arbitrent sur les emballages en plastique en tant que maillon de la chaîne de valeur, nos choix étant interdépendants des autres parties prenantes pour construire ensemble la circularité des emballages plastiques (ex : comités de concertation des éco-organismes, comités de suivi d'études de l'ADEME², synergies avec les autres fédérations ...).

Nos actions de suivi :

- **Réglementations européenne** (PPWR)
- **Réglementations françaises** (loi AGECE, Loi Climat et Résilience, stratégie 3R...)
- Autres (Circular plastics alliance - CPA, Ceflex...)
- **Actualités sur les instruments économiques en lien avec l'économie circulaire** (tarif Citeo, taxes plastiques, etc)
- **Recyclabilité des emballages plastiques**
 - Présentation des initiatives et travaux à venir
 - Travaux du COTREP³, extension des consignes de tri, développement des filières de recyclage, etc.

¹ Voir pages 22 et 23.

² Agence de la transition écologique, établissement public à caractère industriel et commercial.

³ Voir page 32.

- **Autres actualités économie circulaire** (réemploi, réutilisation, incorporation de recyclé, biosourcés, compostables, etc.)

Nous travaillons avec les membres Elipso de différentes façons selon leur niveau de disponibilité.

Les Commissions :

- **Économie Circulaire** pour une vue d'ensemble des sujets (2 fois par an)
- **Économie Circulaire Emballages Ménagers** (4 fois par an) dédiée plus précisément aux emballages ménagers et à leurs spécificités (notamment sur l'axe recyclabilité).

L'objectif de réduire les impacts environnementaux est décliné aujourd'hui dans une forte granularité en lien avec les grands axes adressés par le PPWR et la loi AGECE (dont les 3R – réduction, réemploi, recyclage).

Les adhérents peuvent aussi s'investir au travers des **groupes de travail (réemploi, emballages professionnels...)** lorsque nous avons besoin de leurs expertises pour alimenter des positions ou livrables Elipso qui nous permettent de rayonner et influencer dans notre écosystème.

Vos interlocuteurs sur ces sujets :



Marie DELAFALIZE

Responsable environnement et économie circulaire



Quentin BLOT

Chargé de mission recyclage & économie circulaire
Responsable de projet CréaStyr



Carole BERRARD

Chargée des affaires réglementaires enjeux sanitaires & missions réemploi

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Elipso dispose d'une expertise juridique qu'elle déploie de la manière suivante :

- **Mise à disposition d'analyses et d'outils sur un ensemble de sujets couvrant les cadres juridiques européens et français de l'économie circulaire** (PPWR, loi AGECE, loi Climat & résilience, décrets et arrêtés, Responsabilité Élargie du Producteur) **et de la sécurité sanitaire** (REACH, contact sensible, substances...) : exceptions, périmètres, clarification des problèmes d'interprétation, webinaires
- **Stratégie règlementaire et contentieuse** :
 - **Recours en annulation contre des textes réglementaires** (ex. : annulation du décret « Fruits et légumes »)
 - **Analyse juridique sur l'adoption des règles nationales au regard du droit européen**
 - **Saisines de l'Autorité de la concurrence pour avis.**
- **Accès aux analyses de droit du travail** via Plastalliance.



SUIVI DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Elipso propose :

- **Un suivi des indicateurs et indices de la filière**
- **Le pilotage d'enquêtes et d'études** sur le poids de la filière des industries de l'emballage plastique
- **La connaissance et le suivi des filières REP** et de leurs impacts opérationnels et économiques sur les activités des adhérents
- La mise en place d'un groupe dédié sur le prix des **résines**, leur disponibilité (y compris recyclés) et sur les questions d'approvisionnement et les cas de force majeure.

Une Commission Affaires Économiques se réunit 4 fois par an.

Elipso participe également au **Comité de Filière Cosmétique/Médiation coanimé avec la FEBEA** (Fédération des Entreprises de la Beauté) **et Cosmetic Valley** (pôle de compétitivité et le coordinateur national de la filière parfumerie cosmétique) **en lien avec le ministère de l'industrie**. Celui-ci porte toutes les problématiques de filière (soutien des moulistes, délais et qualité de service, « made in France » emballages, question des importations de Chine...).



Votre interlocuteur sur ces sujets :

Gaël BOUQUET

Délégué général

L'ACCOMPAGNEMENT D'ELIPSO AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

DE L'EXPERTISE AU TRAVERS DE :

- Groupes de travail, sections & commissions
- Études (enquête économie circulaire, conjoncture, etc)
- Veille sur les textes de loi
- Notes de position & propositions de modification
- Stratégie de contact & d'influence

POUR FOURNIR UN ARGUMENTAIRE, ÊTRE ÉCOUTÉ.

DE LA REPRÉSENTATIVITÉ AU TRAVERS DE :

- Associations partenaires (ANIA, FCD, PlasticsEurop, FEBEA...)
- Parlementaires (députés et sénateurs)
- Visites de sites de production
- Rendez-vous en cabinets ministériels
- Engagements volontaires (Coalition 100% plastiques recyclés - CPA)
- Mise en place de consortiums (biosourcés, CréaStyr)

POUR CONTRIBUER AU DÉBAT ET INFLUER SUR LA DÉCISION.



Votre interlocutrice :

Astrid LEBRUN-FRISDAL
Responsable des
relations adhérents

FORMATION ET INFORMATIONS

La formation des adhérents

Elipso organise régulièrement des webinaires (ex. 3 webinaires en 2023 sur le PPWR ; webinaires sur la sécurité et le contact alimentaire ; webinaire sur le processus législatif) afin de former ses adhérents sur des matières complexes.

L'information des adhérents

Chaque jour, Elipso établit pour ses adhérents une veille politique, réglementaire et économique et s'assure de relayer les questions d'actualité impliquant le secteur directement ou indirectement.

Une équipe d'experts pour répondre aux questions

Des questions sur la réglementation, les travaux législatifs, l'économie circulaire, les matériaux au contact, la sécurité des consommateurs, la communication... À tout moment les adhérents peuvent contacter l'équipe Elipso.

REPRÉSENTATION D'INTÉRÊTS ET INFLUENCE

L'association des adhérents dans les rencontres avec les pouvoirs publics

Afin de mettre en avant nos adhérents et faire en sorte qu'ils puissent relayer leurs messages et ceux de l'industrie, Elipso a décidé d'associer ses adhérents aux différentes rencontres avec l'administration, les cabinets ministériels et les parlementaires.

La représentation des intérêts des adhérents sur les axes majeurs les impactant

Parce qu'il est plus puissant de mutualiser ses forces, Elipso représente et prend voix au nom d'une partie ou de l'ensemble de ses adhérents pour défendre leurs intérêts sous sa bannière :

1. Environnement et économie circulaire (recyclabilité, recyclage, incorporation, réemploi)
2. Stratégie d'influence politique, réglementaire & actions juridiques

3. Sécurité sanitaire et substances critiques
4. Communication grand public et présence dans les réseaux
5. Soutien économique à la filière.

La mobilisation des adhérents autour des groupes de travail

1. Comités de secteur
2. Commissions
3. Groupes de travail
4. Projets et actions particulières.

ANALYSES ET OUTILS

Un conseil et un accompagnement personnalisé

En tant qu'expert de son secteur, Elipso conseille et accompagne individuellement ses adhérents, notamment sur l'application de la réglementation, la mise en relation avec les bons interlocuteurs, la communication et les actions d'influence.

La mise à disposition de supports pédagogiques, et de notes de position et d'interprétation visant à clarifier les règles du jeu

Afin que les équipes de ses adhérents puissent s'imprégner des règles du jeu législatif et relayer un message clair auprès de leurs clients, Elipso met à disposition des supports pédagogiques.

L'espace adhérent sur elipso.org

Un lien quotidien avec Elipso

- Actualité de la filière.
- Agenda des réunions Elipso, des webinaires et plus généralement des événements de la filière.
- Ordres du jour et comptes-rendus des commissions et sections.
- Documents clés produits par Elipso ou ses partenaires.



Deux salles de réunion sont à disposition dans les locaux d'Elipso (gratuit pour nos adhérents)

Idéalement situées 13 rue La Fayette, Paris 9^{ème} (quartier Opéra).

Facilité d'accès : métro lignes 3,7,9 et RER A. Les salles sont équipées de deux grands écrans de vidéo-projection et visio conférence. Wifi.

- Petite salle : capacité 8 pers.
- Grande salle : capacité 25 pers.

Réservation par téléphone ou contact@elipso.org



LES TEMPS FORTS DE 2024



UNE RÉGLEMENTATION DENSE

EN EUROPE



Le PPWR s'ajoute à la Directive SUP, REACH ou encore CLP : de nombreuses réglementations européennes impactent directement notre filière.

Au niveau européen, la **Directive sur les plastiques à usage unique (SUP)** et le **règlement sur les emballages et déchets d'emballages, Packaging and Packaging Waste Regulation (PPWR)** fixent des échéances et des objectifs notamment pour :

- la réduction et l'interdiction de certains produits en plastique
- les conditions d'écoconception des produits
- les taux d'incorporation de plastique recyclé dans les emballages
- les obligations de réemploi.

LE PPWR A ÉTÉ ADOPTÉ EN PLÉNIÈRE PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN LE 24 AVRIL 2024, MARQUANT UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA RÉGULATION DES EMBALLAGES AU NIVEAU EUROPÉEN.

Elipso a mené plusieurs actions stratégiques :

Une lettre a été adressée aux institutions européennes le 15 janvier 2024 pour défendre les intérêts de nos adhérents concernant les films de fardelage. Nous avons également travaillé sur l'article 29 du PPWR, en négociant un accès prioritaire et en proposant une motion pour supprimer les paragraphes 2-3 de cet article.



WEBINAIRES

2 webinaires dédiés au décryptage du règlement, aux délais d'application et aux positions d'Elipso se sont tenus les 19 mars et 25 novembre 2024.

Le **règlement REACH (Registration, evaluation, authorisation and restriction of chemicals)** est un règlement européen entré en vigueur en 2007 pour **protéger la santé humaine et l'environnement des risques présentés par les substances chimiques** et adopter des règles communes pour favoriser le développement de l'industrie chimique européenne.

Les entreprises sont tenues d'identifier et gérer les risques liés aux substances. Elles doivent respecter les restrictions et transmettre des informations tout au long de la chaîne de valeur, comme les substances figurant sur la liste des SVHC.

Le **règlement CLP (Classification, Labelling and Packaging)** a pour objet d'assurer que les dangers que présentent les substances chimiques soient clairement communiqués aux travailleurs et aux consommateurs de l'Union européenne grâce à **la classification et à l'étiquetage des produits chimiques**.

Comme chaque année, Elipso suit les modifications de ces règlements et notamment les mises à jour des listes de substances nécessitant des actions par les entreprises.

Comme chaque année, Elipso suit les modifications de ces règlements et notamment les mises à jour des listes de substances nécessitant des actions par les entreprises.

Annoncée depuis plusieurs années, la révision de ces deux règlements s'inscrit dans le cadre du « Green Deal » européen visant à renforcer et à simplifier le cadre juridique applicable aux produits chimiques afin de garantir un environnement exempt de substances toxiques et de mettre en œuvre la stratégie relative aux produits chimiques adoptée en octobre 2020.

Si la révision de REACH a encore été retardée, la Commission a adopté une communication sur la notion d'utilisation essentielle. Il s'agit d'interdire l'utilisation des substances chimiques les plus nocives dans les produits de consommation tels que les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires à moins que ces utilisations ne se révèlent essentielles et justifiées d'un point de vue sociétal.

La révision de CLP a abouti et est entrée en vigueur. Elle introduit notamment de nouvelles classes de danger dont certaines pour les perturbateurs endocriniens. Elipso a participé à la journée sur l'évolution de CLP organisée par la Direction générale du travail et la Direction générale de la santé en collaboration avec l'Ineris.

EN FRANCE

Les mesures prises par la loi AGECE et la loi Climat & Résilience continuent de voir le jour et se superposent à la législation européenne.



La **loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)** et la **loi Climat & Résilience** ont introduit des mesures spécifiques telles que :

- l'interdiction des emballages plastiques non réutilisables, à usage unique
- l'obligation de proposer des emballages rechargeables
- l'objectif ambitieux d'atteindre 100 % de plastiques recyclés dans les bouteilles à usage unique d'ici 2025
- l'information aux consommateurs, notamment sur les substances dangereuses et les perturbateurs endocriniens.

Le 17 janvier 2024, nous avons participé à une audition à l'Assemblée nationale dans le cadre de la Mission d'information sur la loi AGECE, où nous avons répondu aux questions relatives à la mise en œuvre de cette loi. Une audition similaire est prévue en 2025 au Sénat.

Par ailleurs, Elipso a collaboré avec l'ANIA pour mettre à jour les **focus sur les substances dangereuses** et les **perturbateurs endocriniens** dans le cadre de la loi **AGECE**, une mise à jour cruciale pour nos adhérents.



INTERDICTION DES EMBALLAGES PLASTIQUES POUR LES FRUITS ET LÉGUMES : LE CONSEIL D'ÉTAT ANNULE LE DÉCRET D'APPLICATION DE LA LOI.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, la loi AGECE prévoyait initialement d'imposer aux commerces d'exposer à la vente les fruits et légumes sans conditionnement plastique. La loi habilite le pouvoir réglementaire à identifier et exempter de l'interdiction les fruits et légumes présentant un risque de détérioration lors de leur vente en vrac.

Le Conseil d'Etat a annulé, le **8 novembre 2024**, le décret du 20 juin 2023 relatif à l'interdiction des emballages plastiques des fruits et légumes. **Saisi par deux syndicats professionnels dont Elipso, le Conseil d'État a jugé que le Gouvernement ne pouvait pas prendre dès juin 2023 le décret précisant les modalités d'interdiction des emballages plastiques pour les fruits et légumes prévu par la loi.** En effet, la Commission européenne avait demandé à la France d'attendre jusqu'à décembre 2023 car un nouveau règlement européen prévoyant des restrictions spécifiques à l'utilisation de certaines formes d'emballages inutiles était en cours de négociation. Désormais, le conditionnement en plastique des fruits et légumes est donc autorisé.



Qui sommes-nous ? Décisions de justice Avis consultatifs Publications & colloques Vos démarches



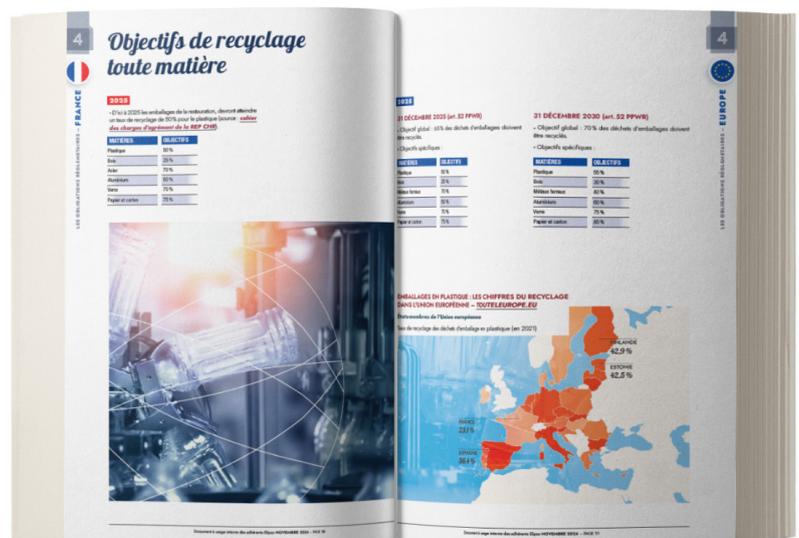
UN OUTIL D'AIDE AU SUIVI DES DEUX PÉRIMÈTRES DE RÉGLEMENTATION

Face à cette double grille de lecture, Elipso a réalisé l'inventaire de toutes les réglementations existantes et à venir concernant la filière au niveau français et au niveau européen.



PUBLICATION

Uniquement sur
notre Extranet :
extranet.elipso.org



En novembre 2024, Elipso a mis à disposition de ses adhérents son panorama réglementaire : une publication très complète rédigée par notre équipe et regroupant toutes les obligations de la filière en un seul document.

Ce panorama a pour objectif de passer en revue les principales obligations réglementaires françaises et européennes qui concernent le **secteur de la fabrication et de la transformation des emballages en plastique**.

Ces informations sont essentielles pour se tenir au courant **des évolutions récentes et des futures exigences de l'économie circulaire et de la sécurité sanitaire** auxquelles seront confrontés nos adhérents.

Le double contexte réglementaire européen et français commandait de mettre en regard les principales obligations de l'économie circulaire et celles relatives aux enjeux sanitaires.

DES ENJEUX SANITAIRES À SUIVRE DE PRÈS ET À RENDRE COMPRÉHENSIBLES

Les réglementations sur les matériaux au contact, et tout particulièrement concernant le contact alimentaire, jouent un rôle essentiel : elles encadrent les interactions entre contenants et contenus, garantissant la sécurité sanitaire des produits et protégeant les consommateurs.

Cette année a été marquée par un contexte de questionnements sanitaires, les textes comme le PPWR et la révision de CLP garantissant de forts niveaux d'exigence de sécurité¹.

1 Voir page 22.

Il est crucial de rappeler l'importance de la base réglementaire actuelle en vigueur autour des matériaux au contact et tout particulièrement ceux dits à « contact sensible ».

2025 sera une année de clarification auprès des autorités françaises et européennes pour garantir la cohérence entre les deux périmètres.



PROTOCOLE

Sortie en octobre du protocole de veille Elipso des affaires réglementaires & des enjeux sanitaires

Ce protocole est un véritable mode d'emploi proposé à nos adhérents pour suivre la veille et la priorisation des actions Elipso en ce qui concerne les affaires réglementaires relatives aux enjeux sanitaires.



PUBLICATIONS

Il a été également redéfini en Groupe de Travail Substances les 3 niveaux à distinguer pour réaliser nos livrables :

Novice

Contenu accessible aux collaborateurs qui ne côtoient pas les sujets sanitaires ou réglementaires.

Initié

Contenu destiné aux collaborateurs familiarisés, avec une progression possible vers un niveau d'expert.

Expert

Contenu réservé aux experts des entreprises, pouvant exploiter les guides complets et Q&R (Questions & Réponses).

LES BASES



LE SHORT LES ESSENTIELS



QUESTIONS & RÉPONSES GUIDE



SUBSTANCES : ÉVALUATION ET GESTION DU RISQUE

BISPHÉNOL A (BPA)

2024 fut une année d'attente, ponctuée de la consultation publique et de discussions sur plusieurs projets de textes. Elle s'est soldée par la publication du nouveau règlement européen au 31 décembre dont l'ambition est de réviser l'utilisation du bisphénol A en Europe et d'en éviter les substitutions malheureuses.

Elipso et ses membres attendaient de ce texte une harmonisation des règles en Europe concernant le bisphénol A, étant donné que la France allait plus loin que l'Europe depuis 2012. Le texte européen est pertinent mais il ne répond pas à toutes les attentes. Et bien que le maintien d'un cadre législatif français ajoute de la complexité réglementaire, nous le considérons comme un complément nécessaire, la France étant le seul pays à interdire l'usage de BPA à tous les matériaux d'emballage.

Quelques points à retenir du règlement européen :

- Une cible plus large en Europe sur le bisphénol A et les autres bisphénols dangereux
- Un périmètre d'application plus restreint que la France concernant seulement : plastiques, caoutchoucs, silicones, encres, colles, revêtements et résines échangeuses d'ions
- Une limite de détection européenne fixée à µg/kg d'aliment sans proposer de méthode officielle à date.

Elipso a proposé un webinaire sur le BPA et les bisphénols à ses adhérents le 23 janvier 2025, qui a porté sur le nouveau règlement européen, la réglementation française et l'application à divers cas pratiques pouvant les concerner.



WEBINAIRE

HUILES MINÉRALES

Dans le cadre de la loi AGECE, des limites en huiles minérales sont instaurées pour la composition des encres d'impression des emballages et des papiers. Et depuis sa publication, la voix des fabricants d'encre concernant l'impression des emballages est la même : les encres d'impression formulées sans huiles minérales sont sur le marché.

Malgré la disponibilité annoncée des encres conformes, il reste des défis à relever à l'approche de la nouvelle échéance du 1^{er} janvier 2025 quant à la démonstration de la conformité des encres.

En raison de difficultés analytiques persistantes auxquelles font face les acteurs de la chaîne de valeur - à savoir que les méthodes analytiques ne sont pas ciblées et qu'aucune méthode n'a été reconnue par les autorités - Elipso a travaillé conjointement avec l'ANIA¹, la FCD² et la FIPEC³ pour partager ces difficultés rencontrées par les fournisseurs d'encre et faire clarifier les règles d'application.



PUBLICATION

Uniquement sur notre Extranet : extranet.elipso.org

1 Association nationale des industries alimentaire.
2 Fédération du Commerce et de la Distribution.
3 Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et adhésifs, Résines.



Un Q&R a été publié à ce sujet pour nos adhérents.

PFAS

Les PFAS, pour composés per- et polyfluoroalkylés, constituent une vaste famille d'environ 10 000 substances. Aussi appelées polluants éternels, ces substances présentent une liaison chimique carbone-fluor particulièrement stable. De ce fait elles se dégradent très peu après utilisation ou rejet, et sont particulièrement persistantes d'où la contamination de tous les milieux. On en trouve dans de nombreuses applications de par leurs propriétés spécifiques : antiadhésifs, ignifuges, antitaches, imperméabilisants, résistants aux fortes chaleurs...



En France

Dès le début de l'année, Elipso a été activement impliquée dans le suivi des questions relatives aux PFAS. Le 8 janvier 2024, une proposition de résolution visant à créer une **commission d'enquête** a été déposée pour étudier les impacts des PFAS, et Elipso a été auditionnée à deux reprises dans le cadre de la mission flash du député Cyrille Isaac-Sibille (MoDem). Ces auditions ont permis à Elipso d'influencer les conclusions du rapporteur, notamment en ce qui concerne les emballages.

Le projet de loi sur les PFAS, porté par Nicolas Thierry, a été un dossier majeur pour Elipso en 2024. Le 14 février 2024, une **proposition de résolution** visant à accélérer la révision du règlement **REACH**¹ a été adoptée. Après un examen en première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat, Elipso a réussi à faire retirer les emballages de l'article 1^{er} du texte, limitant ainsi son champ d'application aux farts de ski, textiles d'habillement et

cosmétiques. Ce succès témoigne de l'efficacité de nos actions et de notre capacité à influencer les décisions législatives. Le texte a été définitivement adopté en février 2025 et entrera en vigueur prochainement.

En Europe

Le projet européen de restriction REACH a poursuivi son chemin réglementaire. Elipso a suivi régulièrement les avancées et les réunions des comités de suivi de l'ECHA², comme l'ajout de nouvelles catégories au programme d'examen du projet de restriction, ce qui devrait reporter dans le temps la date de mise en œuvre de la restriction.

Le règlement PPWR³ récemment publié prévoit l'interdiction des PFAS utilisés dans les emballages en contact avec les aliments. Les emballages n'entrant pas en contact avec les aliments relèveront de la restriction REACH, qui devrait s'appliquer au plus tôt en 2030.

- 1 Règlement européen Registration, evaluation, authorisation and restriction of chemicals.
- 2 Agence européenne des produits chimiques.
- 3 Règlement sur les emballages et déchets d'emballages, Packaging and Packaging Waste Regulation.



PUBLICATIONS



WEBINAIRE



En novembre, Elipso a tenu un webinar dédié aux PFAS pour informer ses adhérents :

- Eclairage sur l'actualité française et européenne
 - Bilan des actions Elipso : échanges avec la DGE, réponse à l'UFC Que Choisir, échanges avec les fédérations en amont et en aval : Plastics Europe, EuPC, FIEEC, secteurs de la cosmétiques et de l'alimentaire...)
- Retour sur les autres outils Elipso dont le Q&R PFAS de 2023 et les fiches de synthèse (Bases et Short).

CONTACT SENSIBLE : ASSURER LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES CONSOMMATEURS

CONTACT ALIMENTAIRE

Règlement (UE) n° 10/2011 des matériaux et objets en plastique pour le contact alimentaire – Haut degré de pureté

Les objets et matériaux en plastique ont leur propre règlement en matière de contact alimentaire. Depuis sa publication, cette réglementation a connu de nombreuses évolutions et a franchi une nouvelle étape avec la publication d'un 19^{ème} amendement en février 2025 relatif au haut degré de pureté.

Elipso s'est fortement mobilisée sur le projet de cet amendement qui vise à définir le « haut degré de pureté », un critère exigé pour les matériaux plastiques au contact des denrées alimentaires. **Une fois encore, Elipso dénonce l'incohérence de réglementer uniquement les plastiques, alors que le haut degré de pureté devrait s'appliquer à l'ensemble des matériaux.**

Par ailleurs, les exigences envisagées par ce Quality amendment restent, à ce jour, à accompagner pour ce qui relève de leur mise en œuvre analytique. Malgré plusieurs courriers adressés à la Commission européenne, en concertation avec nos fédérations partenaires et homologues (EuPC, IK, Unionplast, Polyvia), les projets de texte n'ont pas été modifiés ou clarifiés. Une interprétation légale est en cours pour proposer à la Commission une application concrète réalisable par les industriels et en obtenir la validation.

La position partagée par les fédérations est claire : les dispositions non mesurables analytiquement ne devraient s'appliquer qu'aux acteurs en amont de la chaîne de production, ceux qui maîtrisent directement la composition de leurs formules. La clé de la mise en œuvre repose ensuite sur la traçabilité des informations tout au long de la chaîne de valeur.

Dans tous les cas, Elipso plaide pour une harmonisation des exigences aux autres matériaux car il est anormal de constater que les plastiques seuls soient soumis à 19 amendements. Si certaines réglementations commencent à étendre leur périmètre à d'autres matériaux (huiles minérales, bisphénols), nous sommes encore loin d'un cadre véritablement sûr et pérenne, au-delà du fait qu'il ne soit pas équitable. Bien entendu, les méthodes analytiques devront être adaptées aux spécificités de chaque matériau, mais une uniformisation des critères de performance est essentielle.



SÉMINAIRE ANNUEL MATÉRIAUX POUR CONTACT ALIMENTAIRE ET SANTÉ LE 28 NOVEMBRE



ÉVÉNEMENT

Organisé par le Club MCAS¹ en partenariat avec Elipso, cet événement réunit les acteurs des filières des emballages en papier-carton et plastique sur le thème de la sécurité de ces produits lorsqu'ils sont destinés à entrer au contact des denrées alimentaires.

Cette 31^{ème} édition a réuni 8 intervenants et 95 participants de la filière, parmi lesquels : des spécialistes de la réglementation (tels que les avocats du cabinet Keller & Heckman), des industriels de l'alimentaire, des laboratoires et centres de recherche... mais aussi des représentants de l'administration française avec la présence notamment de la DGCCRF² - Ministère de l'Économie (intervenue sur l'orientation, les modalités et les résultats des contrôles).

Parmi les nombreux sujets au programme de cette journée : les évolutions des référentiels et réglementations en France et en Europe, les approches spécifiques pour certains marchés, la méthodologie des tests et essais...

Cette journée est organisée côté Elipso par le pôle enjeux sanitaires, Marie-Delphine Bracon et Carole Bernard.



1 Le Club MCAS (Matériaux Contact Alimentaire Santé) a pour but de contribuer à l'amélioration de la sécurité des produits dans le domaine alimentaire et rassemble les entreprises de la filière papier et carton : producteurs et transformateurs, distributeurs et industriels de l'alimentaire et du secteur de l'Hygiène-Santé et fournisseurs de produits utilisés dans la fabrication et la transformation des papiers et cartons.

2 Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

PLATEFORME ALIMENT EMBALLAGE (PAE)

Bel exemple d'engagement en filière, Elipso assure la co-présidence de la Plateforme Aliment Emballage (PAE). **Ce groupe, constitué de représentants du secteur des emballages et du secteur de l'alimentaire réunit les parties prenantes autour de la réglementation contact alimentaire et des travaux liés à ce sujet.**

Ainsi, en 2024, un groupe de travail a procédé à la mise à jour du modèle de déclaration de conformité à la réglementation relative aux matériaux et objets au contact des denrées alimentaires. Les résultats des travaux ont été partagés à toutes les filières concernées et un échange a eu lieu avec le secteur des équipements et machines, aussi concerné. Les documents finalisés ont également été transmis pour avis à la DGCCRF, autorité de référence en France et chargée des contrôles sur ce sujet.

1 Association nationale des industries alimentaires.

Le modèle de déclaration de conformité, proposé par la PAE et accompagné d'une notice explicative disponible sur le site internet de l'ANIA¹, est mis à disposition à titre purement indicatif. Son objectif est de faciliter les relations entre fournisseurs et acheteurs de matériaux, d'emballages et d'objets (hors équipements) entrant ou susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ce modèle vise à les éclairer dans leur démarche de mise en conformité aux obligations prévues par l'article 16 du règlement (CE) n°1935/2004.

Conformément aux principes du droit de la concurrence, chaque entreprise reste pleinement libre d'adopter, de modifier ou de remplacer ce modèle par un document de sa propre conception, selon ses besoins et sa situation particulière. L'utilisation de ce modèle est strictement facultative et n'est en aucun cas imposée par la plateforme PAE ou toute autre entité.

CONTACT SENSIBLE : S'INSCRIRE DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'INCORPORATION DE RECYCLÉ DANS LES EMBALLAGES COSMÉTIQUES



PUBLICATION

Dans un contexte de demande croissante d'incorporation de matière recyclée dans les emballages, un guide pour sécuriser l'incorporation de matières plastiques recyclées dans les emballages cosmétiques avait été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail conjoint Elipso et FEBEA (le syndicat professionnel des fabricants de produits cosmétiques) avec des experts des deux associations.

Dans la continuité de la version française publiée à l'automne 2023 et réservée aux adhérents Elipso et FEBEA dans un premier temps, le guide a été traduit et publié en anglais au printemps 2024.

¹ Association des producteurs de plastiques vierges et additifs.

Il a dans la foulée fait l'objet d'une diffusion élargie à plusieurs parties prenantes en France et en Europe et a été présenté dans différents congrès et autres rendez-vous professionnels, notamment en mai lors d'un événement Valorplast¹ (réunion des régénérateurs) et un autre événement pour la British Plastics Federation.

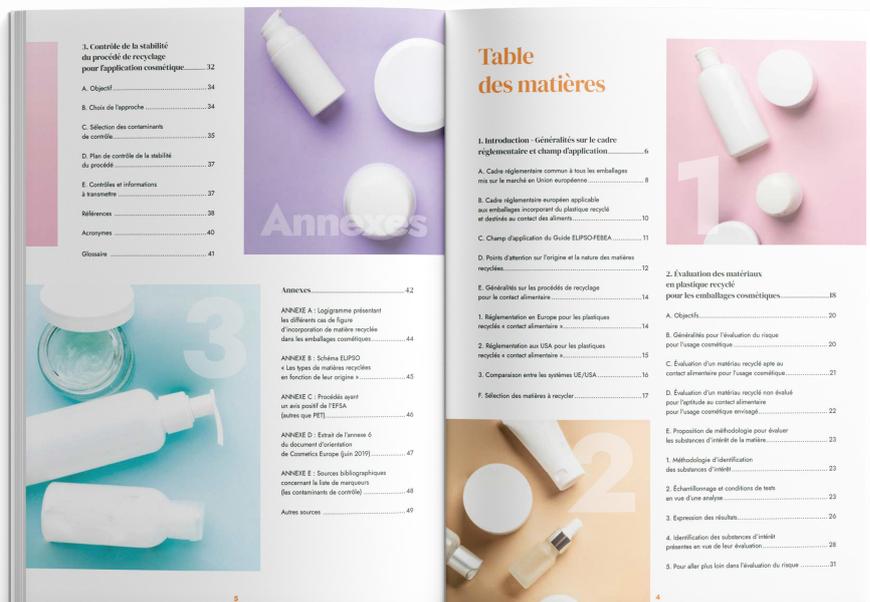


WEBINAIRES

À retrouver sur notre site web : www.elipso.org

Des webinaires en français et en anglais ont été réalisés et animés par Marie-Delphine Bracon d'Elipso, Catherine Bramaud de la FEBEA et des membres experts du groupe de travail dont nos adhérents Albea et Aptar.

Téléchargé près de **500** fois en français, et **400** fois en anglais



DES ENJEUX DE RECYCLABILITÉ

LA RECYCLABILITÉ DES EMBALLAGES COSMÉTIQUES EN PLASTIQUE



PUBLICATION

Face aux besoins et attentes croissantes des acteurs sur ce sujet, Elipso et la FEBEA proposent cette année un nouvel opus concernant les critères de recyclabilité des emballages, dans un contexte complexe et en constante évolution. Cette nouvelle édition identifie les enjeux clés et les leviers potentiels pour améliorer la recyclabilité des emballages ménagers en plastique spécifiques au secteur de la cosmétique.

Le document a été publié en décembre et sera également traduit en anglais.

Il s'articule autour de 2 grandes parties :

- Un état des lieux de la situation en Europe à travers les cadres réglementaires en vigueur, les principes généraux de la recyclabilité (collecte, tri et régénération) et les méthodes et les outils pour l'analyser et la mesurer
- Des études de cas pour 6 emballages emblématiques du secteur.

Ce guide a été présenté en janvier 2025 lors d'une conférence « Recyclabilité : de la réglementation à l'action ! » qui s'est tenue pendant la Paris Packaging Week sur le salon PCD (packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins). Marie Delafalaise, Responsable environnement et économie circulaire chez Elipso, était accompagnée sur scène par la FEBEA, LVMH et notre adhérent Albéa Group.

Des webinaires de présentation du contenu du guide ont été planifiés début 2025.

À retrouver sur
notre site web :
www.elipso.org



LE COTREP

Le COTREP (Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques) est un centre de ressources et d'expertise sur la recyclabilité des emballages ménagers en plastique en France qui regroupe tous les acteurs de la chaîne de valeur représentés par Valorplast¹, Elipso, Citeo² et le SRP³.

Il accompagne, depuis plus de 20 ans, les entreprises pour développer des emballages en plastique recyclables.

Sur 2024, le COTREP a accompagné la montée en puissance des nouveaux flux de développement avec notamment la rédaction d'un avis général sur les emballages souples et l'orientation des complexes PP/PE en fonction de leur composition.

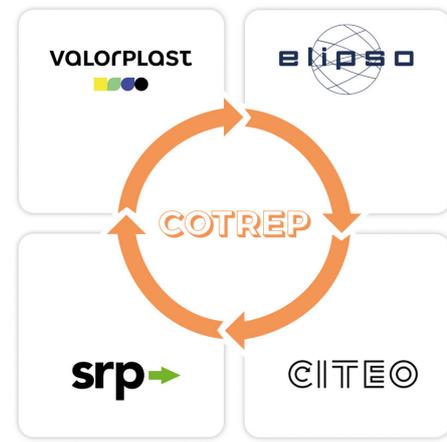
Dans un but de continuer à développer les filières déjà existantes, le COTREP a notamment publié :

- un protocole PP pour la partie régénération

1 Association des producteurs de plastiques vierges et additifs.

2 Éco-organisme.

3 Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques.



- 2 avis généraux sur les barquettes PP (AG 81 « buvard » et AG 79 « skin EVA »)
- 2 avis généraux sur les barquettes PEHD (AG 80 « Dorures » et AG 77 « PE thermoformés »)
- 1 avis général sur les bouteilles et flacons PEHD (AG 78 « bouchons solidaires ») 1 avis général sur les bouteilles et flacons PET (AG 67 « manchons PET cristal »)
- 2 avis généraux sur les films souples (AG 76 « EVA » et AG 82 « complexe PP/PE »).

www.cotrep.fr

LES POLYSTYRÈNES : PSE & XPS

L'article 23 de la « Loi Climat et résilience » (loi n°2021-1104 du 22 août 2021) prévoit au 1^{er} janvier 2025 l'interdiction des polymères et copolymères styréniques (dont PSE et XPS) qui ne seraient pas recyclables. Or, le PPWR prévoit une telle interdiction au 1^{er} janvier 2030 (date à laquelle sera examinée la conformité aux critères de recyclabilité de ce type de polymère) et au 1^{er} janvier 2035 (date à laquelle sera exigée l'existence d'une filière industrielle de recyclage pour ce type de polymère - article 6 et annexe II tableau 1 du PPWR¹).

Elipso a mené, dans le cadre du projet CréaStyr, de nombreuses actions afin de démontrer les conséquences de l'incompatibilité de l'interdiction française avec le PPWR. A l'initiative d'Elipso, la compatibilité de cette disposition de la loi « Climat et Résilience » avec le règlement européen avait déjà été mise en cause par le gouvernement lors de la séance publique au Sénat du 4 juin 2024, où l'exécutif avait reconnu **la nécessité juridique du report de l'interdiction des polymères non recyclables** : « Il apparaît effectivement raisonnable de chercher à reporter

Elipso a mené, dans le cadre du projet CréaStyr, de nombreuses actions afin de démontrer les conséquences de l'incompatibilité de l'interdiction française avec le PPWR.

cette interdiction de 2025 à 2030 » afin d'éviter « tout risque de surtransposition » avait indiqué alors l'ex-ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique Faure. Dans la même lancée, Elipso a sollicité les pouvoirs publics pour tenir compte du règlement alors en cours d'adoption : l'action a abouti avec la publication d'un avis au Journal officiel le 28 septembre 2024 qui a clairement souligné que « les emballages constitués pour tout ou partie de polymères ou de copolymères styréniques **ne seront pas soumis à l'interdiction de mise sur le marché prévue à compter du 1^{er} janvier 2025** ». D'ailleurs, le 15 septembre 2024, la DGCCRF² avait elle-même estimé qu'elle ne contrôlerait pas l'application de cette interdiction, à défaut d'avoir été assortie de conditions d'application.

Elipso fera en sorte dès 2025 de faire abroger l'interdiction de la Loi climat & résilience à l'occasion de l'élaboration prochaine de la loi visant à adapter les dispositions nationales au regard de celles de l'Union européenne (DDADUE).

1 Règlement sur les emballages et déchets d'emballages, Packaging and Packaging Waste Regulation.

2 Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.



CRÉASTYR : UNE RÉPONSE CONCLUANTE DES ACTEURS DU SECTEUR AU RECYCLAGE DES POLYSTYRÈNES PSE ET XPS

Après son lancement en janvier 2023, l'année 2024 fût une année décisive pour l'avenir de la filière des emballages styréniques au regard de la potentielle interdiction liée à la loi Climat & résilience. CréaStyr et ses membres, dont la vocation est de démontrer la recyclabilité à l'échelle des emballages ménagers et professionnels en XPS/PSE, ont multiplié leurs actions notamment auprès des institutions.

Vous trouverez ci-dessous les principales positions institutionnelles.

Position de la Commission européenne (28 août 2024)

La Commission européenne a confirmé la position selon laquelle le règlement s'appliquera directement en droit national et s'imposera, à sa date d'entrée en vigueur, ce qui conduira à l'inapplicabilité des dispositions législatives nationales contraires, au nombre desquelles figure ladite interdiction de la loi « Climat et Résilience » ci-dessus évoquée.

Position de la DGCCRF¹ (15 septembre 2024)

La DGCCRF a déclaré formellement qu'elle ne soumettra les industriels et les metteurs en marché à aucun

¹ Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

contrôle au regard du respect de cette interdiction, notamment au motif que la mesure d'interdiction n'a été assortie d'aucune condition d'application indispensable à la conduite de contrôles.

Communication au Journal officiel (28 septembre 2024)

« Aussi, pour l'application de cette disposition du code de l'environnement, on entend par les emballages constitués pour tout ou partie de polymères ou de copolymères styréniques, non recyclables et dans l'incapacité d'intégrer une filière de recyclage, ceux ne relevant pas des classes de performance en matière de recyclabilité A, B ou C mentionnées à l'article 6 du projet de règlement. »

En synthèse, la note au JO du 28/09/24 acte donc un report de 2025 à 2030 concernant l'évaluation de la recyclabilité des emballages styréniques.

En parallèle, les travaux techniques du projet CréaStyr pour développer la filière des emballages styréniques alvéolaires ont permis d'obtenir les succès suivants:

- Un consensus avec l'éco-organisme Citeo pour la reconnaissance du comportement au tri des barquettes XPS dite « structure ABA »
- Le lancement d'une feuille de route dédiée PSE par l'éco-organisme Citeo
- Une prise en considération des travaux CréaStyr pour alimentation des travaux 2025 du COTREP (classification des XPS et PSE dans des tables dédiées).



DES ENJEUX DE RÉEMPLOI

En 2024, Elipso a structuré son action autour du réemploi et, après une année de mobilisation, le constat est clair : les emballages plastiques font partie de la solution !

Mobilisation des adhérents & échanges avec la chaîne de valeur



Dès le lancement du groupe de travail réemploi Elipso, une journée d'échange s'est organisée chez Eternity Systems, acteur majeur du lavage des emballages réemployables, réunissant 15 membres Elipso et 8 représentants de Citeo et Leko¹. Cette immersion a permis de mieux comprendre les enjeux du lavage industriel.

Un engagement face aux idées reçues

Sur cette thématique encore, Elipso se heurte à de nom-

¹ Éco-organismes.

breuses idées préconçues, et doit sans cesse rappeler les faits face à certaines visions critiques envers le plastique.

Les initiatives du réemploi sont pourtant déjà en place depuis des années sur les matériaux plastiques, et ces démarches ne demandent qu'à être amplifiées.

Enjeux techniques, politiques et territoriaux

Les travaux se poursuivent pour lever les verrous technologiques, réglementaires et logistiques qui freinent l'essor du réemploi.

C'est dans ce sillage que se poursuivra la mobilisation Elipso en 2025. Notre objectif sera d'accompagner les ambitions européennes et assurer un ensemble cohérent avec le dispositif initié plus tôt par la France. A cette fin il sera important de :

- Clarifier les objectifs et les règles de comptabilisation
- Soutenir une standardisation juste et compatible avec le droit européen
- Favoriser le développement de modèles pertinents, permettant les gains environnementaux et une mise en œuvre économiquement viable.

Il sera à faire comprendre en matière de réemploi que les dispositifs peuvent être complémentaires à des dispositifs existants d'usage unique aux fonctionnalités utiles sur le plan sanitaire et environnemental.

Notre Charte réemploi, établie cette année au sein du groupe de travail réemploi, a été publiée en septembre et est désormais le socle de nos actions pour développer un juste réemploi. Vous pouvez nous contacter pour y être associé.



PUBLICATION

À retrouver sur
notre site web :
www.elipso.org

1

La standardisation doit définir un ensemble de spécifications sans imposer de design unique

2

Les spécifications sont à développer en transparence

3

Les spécifications doivent être accessibles à tous

4

La standardisation doit se développer dans des délais harmonisés pour tous les matériaux

5

Les fabricants d'emballages doivent pouvoir participer aux réunions techniques

6

Les standards ne doivent pas être imposés lorsque des initiatives non standardisées ont démontré leur pertinence

7

Soutenabilité économique et environnementale

8

L'innovation doit être soutenue pour émerger sans perturbation majeure des filières de recyclage existantes

9

Il est des cas où la fonction utile et irremplaçable de l'usage unique des emballages en plastique doit être privilégiée

10

Acceptabilité sociale et mise en œuvre effective par le consommateur



LA COMPOSTABILITÉ

COMMENT POSITIONNER LES EMBALLAGES COMPOSTABLES PAR RAPPORT AUX CADRES RÉGLEMENTAIRES FRANÇAIS ET EUROPÉENS ?

Un groupe de travail a été lancé avec les acteurs concernés pour travailler à une position et des livrables pédagogiques en ce qui concerne les emballages compostables. Ce groupe de travail se poursuit sur 2025 et reste ouvert à de nouveaux membres parmi nos adhérents.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ENVIRONNEMENT : S'ENGAGER EN COHÉRENCE



NOTE

INFORMER SUR LES PRISES D'INITIATIVE DES INDUSTRIES SANS TOMBER DANS LE « GREENWASHING »

En début d'année, **Elipso a publié une note sur le greenwashing pour ses adhérents**, reprenant :

- La définition du greenwashing
- **Un point sur la législation en France et les sanctions encourues**
- Comment éviter le greenwashing
- Un récapitulatif des décrets anti-greenwashing de la loi Climat et Résilience

AUDITIONS ET RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

Le 22 janvier 2024, Elipso a participé à la Mission de contrôle des éco-organismes, où nous avons proposé la création d'une autorité indépendante. Un position paper a été rédigé et transmis aux représentants de la mission, renforçant notre position en tant qu'acteur clé dans le débat sur la gestion des déchets et l'économie circulaire.

Plusieurs rendez-vous de haut niveau ont été organisés tout au long de l'année, **notamment avec Aurélie Vieillefosse, conseillère écologie du Premier ministre en mai 2024.**

Également en mai, Elipso a mené deux entretiens avec Mme Agathe Baltzer, Directrice au Ministère du projet '50 sites plastiques' qui revenait à établir la liste des 50 sites de la plasturgie.

Le premier avec Gaël Bouquet, délégué général, a été l'occasion de préciser que les adhérents Elipso n'étaient pas les prescripteurs de la mise en marché et que le principe même d'une liste était questionnable. Par contre, **le principe d'engagement volontaire de la filière sur les enjeux du développement durable était déjà enclenché et à formaliser** (lien avec le projet d'architecture en cours de lancement chez Elipso).

Le deuxième, avec Marie Delafalize, responsable environnement et économie circulaire, portait sur **les questions autour de la recyclabilité** en lien avec le fonctionnement du COTREP.



Nous avons obtenu plusieurs rendez-vous avec Samuel Just, conseiller économie circulaire d'Agnès Pannier-Runacher.

L'occasion pour Elipso d'aborder les sujets suivants :

- Les PSE XPS¹
- La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les emballages professionnels
- Le rapport gouvernemental sur les performances et gouvernance des filières REP
- La question de la consigne
- Le décret relatif à l'interdiction des emballages en plastique pour les fruits et légumes.



USAGE UNIQUE ET PETITS FORMATS



En octobre, le député des Hauts-de-Seine Pierre Cazeneuve a déposé une proposition de loi visant à interdire les petits formats de bouteilles en plastique (moins de 50 cl) à partir du 1^{er} janvier 2027.

Dans ce cadre, Plastics Europe, Elipso et Plastipack ont rencontré le député le 24 octobre.

Le même mois, la sénatrice Antoinette Guhl a déposé une autre proposition de loi visant à accélérer la réduction du plastique à usage unique dès 2026.

En décembre, est parue une note commune de position Elipso et Sources Alma¹ dans la perspective de l'examen de ces deux propositions de loi sur l'usage unique à l'Assemblée nationale et au Sénat.



NOTE DE POSITION

¹ Groupe commercialisant des marques d'eau minérale et d'eau de source en bouteille

BOUCHONS ATTACHÉS ET BOUTEILLES

Elipso a également travaillé sur la problématique des bouchons attachés, avec des actions menées auprès de la DGPR¹ et des échanges avec l'ANIA². Une question orale et une question écrite ont été déposées au Sénat, et plusieurs précisions ont été obtenues sur la réglementation applicable. En parallèle, nous avons mené une action sur l'incorporation de rPET³ dans les bouteilles pour boissons à usage unique, avec des retours positifs de la DGPR.

¹ Direction générale de la prévention des risques.

² Association nationale des industries alimentaires.

³ Abréviation pour « recycled polyethylene terephthalate » (en français polytéréphtalate d'éthylène recyclé) – est un matériau à usage alimentaire élaboré à partir d'emballages en PET vides collectés et recyclés.



COMMUNIQUÉ

Un communiqué de presse relatif à la problématique des bouchons attachés a été publié en juin. Afin de lever toute ambiguïté sur l'application de la réglementation relative aux bouchons attachés, l'industrie a clarifié les conditions d'application du cadre juridique en ce qui concerne les robinets Bag-in-Box®, à la suite d'une session de questions orales en séance publique au Sénat le 4 juin 2024.



NOTE

Une note synthétique sur les bouchons attachés a été rédigée et publiée en novembre sur notre extranet, récapitulant toutes nos actions et faisant une synthèse de toutes nos informations sur les mesures en vigueur.

ACTIONS SUR LE PACKAGING BAG-IN-BOX® MENÉES AVEC SMURFIT WESTROCK

Plusieurs visites ont été organisées dans l'année par Elipso sur le site de Smurfit Westrock à Epernay, en France.

La sénatrice Anne-Sophie Romagny et son collaborateur Jonathan Rodrigues se sont rendus le 24 juin sur le site, pour un échange constructif sur les enjeux des emballages Bag-in-Box®.

Lors de cette rencontre, nous avons eu l'opportunité de présenter en détail les enjeux réglementaires, environnementaux, économiques et techniques de ces solutions d'emballage innovantes. Les discussions ont permis de mettre en lumière l'importance de la sécurité sanitaire, de la durabilité et des nouvelles réglementations encadrant notre secteur.

Cette visite a également été une occasion précieuse de dialoguer sur les besoins et les défis de notre industrie pour contribuer à faire avancer les discussions au niveau législatif et continuer à œuvrer pour des solutions d'emballage toujours plus respectueuses de l'environnement et répondant aux attentes des consommateurs.

Les sénateurs Christian Bruyen et Cédric Chevalier se sont également rendus chez Smurfit en février et mars.



Une occasion pour eux de découvrir de près les installations de l'entreprise, de comprendre l'engagement de Smurfit en faveur du développement durable et de discuter des enjeux de l'emballage Bag-in-Box® notamment celui des bouchons attachés. Cet échange a également été l'occasion de partager l'histoire de l'entreprise et des nombreux défis à venir pour notre industrie.

A la suite de ces actions, nous avons pu obtenir des engagements du gouvernement avec deux réponses en cette fin d'année, une du ministre de l'Industrie Marc Ferracci et une de la ministre de la transition écologique, Agnès Pannier Runacher.



RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR : EMBALLAGES PROFESSIONNELS

Sur la thématique des emballages professionnels, l'année 2024 a été marquée par la **publication d'une étude de l'ADEME¹** sur la préfiguration de la Responsabilité Élargie du Producteur : Emballages Professionnels. Une synthèse de cette étude par l'éco-organisme Twiice a été partagée avec les adhérents. Nous avons également eu l'occasion de partager **les 12 hypothèses de travail de la DGPR²**, toujours dans le cadre de la préfiguration. Cela nous a permis de faire remonter des éléments et des alertes sur cette REP.

Puis, nous avons appris que cette REP ferait l'objet d'un décalage en raison du retard de l'administration. Un webinaire a également été organisé par l'éco-organisme

- 1 Agence de la transition écologique, établissement public à caractère industriel et commercial.
- 2 Direction générale de la prévention des risques.
- 3 Association nationale des industries alimentaires.

PRISE DE PAROLE AU SALON POLLUTEC

Le 26 novembre, Elipso a participé à une conférence organisée par FEDEREC (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage) : « Collecte et recyclage des déchets plastiques : les défis de la future REP Emballages Professionnels » au salon Pollutec, le salon leader des solutions environnementales et énergétiques.

Celle-ci évoquait notamment les enjeux propres aux emballages professionnels (EP) et les leviers à activer pour augmenter leur taux de collecte et atteindre les objectifs européens.

Twice sur ce sujet en octobre 2024 afin d'explicitier les contours de cette future REP.

Le projet de décret a été présenté le 25 octobre 2024. Nous avons participé aux retours de l'ANIA³ sur ce sujet et avons également envoyé nos propres observations le 12 novembre 2024 via **la consultation publique** lancée par le ministère de la Transition écologique. L'éco-organisme Leko a également proposé un webinaire le vendredi 29 novembre 2024 ainsi qu'en décembre.

Notre Responsable environnement et économie circulaire, Marie Delafalize, a pris la parole sur les sujets suivants :

- Clarification des définitions et des périmètres
- Enjeux liés à la reprise sans frais
- Suivi et traçabilité des emballages professionnels plastiques
- Critères de recyclabilité.

Un beau succès marqué par la présence de très nombreux participants !



LES SITES DE PRODUCTION DES INDUSTRIELS : DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

LES MICROPLASTIQUES

Afin de limiter la dispersion des microplastiques dans l'environnement, la réglementation s'attache actuellement à deux axes majeurs :

- **L'interdiction des microplastiques ajoutés intentionnellement** dans certaines applications, telles que les gazons synthétiques, les produits cosmétiques et les détergents
- **La prévention des pertes de granulés plastiques industriels (GPI)**, qui constituent une source involontaire de pollution.

C'est sur ce second volet que les fabricants d'emballages en plastique en France ont déployé des procédures de prévention et de nettoyage rigoureuses sur leur site de production, pour certains en devançant l'arrivée de la réglementation. Aujourd'hui, ils doivent obtenir une certification conforme au décret GPI et mener régulièrement des audits. Ce cadre français est actuellement le plus avancé en Europe et Elipso salue l'arrivée imminente du projet européen « Pellet Losses » visant à harmoniser ces bonnes pratiques à l'échelle de l'Union européenne.

La mobilisation des fabricants français, quant à la gestion des granulés sur site, n'est plus à initier mais à prendre en exemple et déployer. Toutefois, la gestion des granulés plastiques sur site n'est qu'une partie de la solution. Il est essentiel de renforcer les actions pour tous les secteurs d'activités et à chaque maillon de la chaîne de valeur. D'autres leviers doivent être activés pour limiter les émissions de microplastiques, notamment :

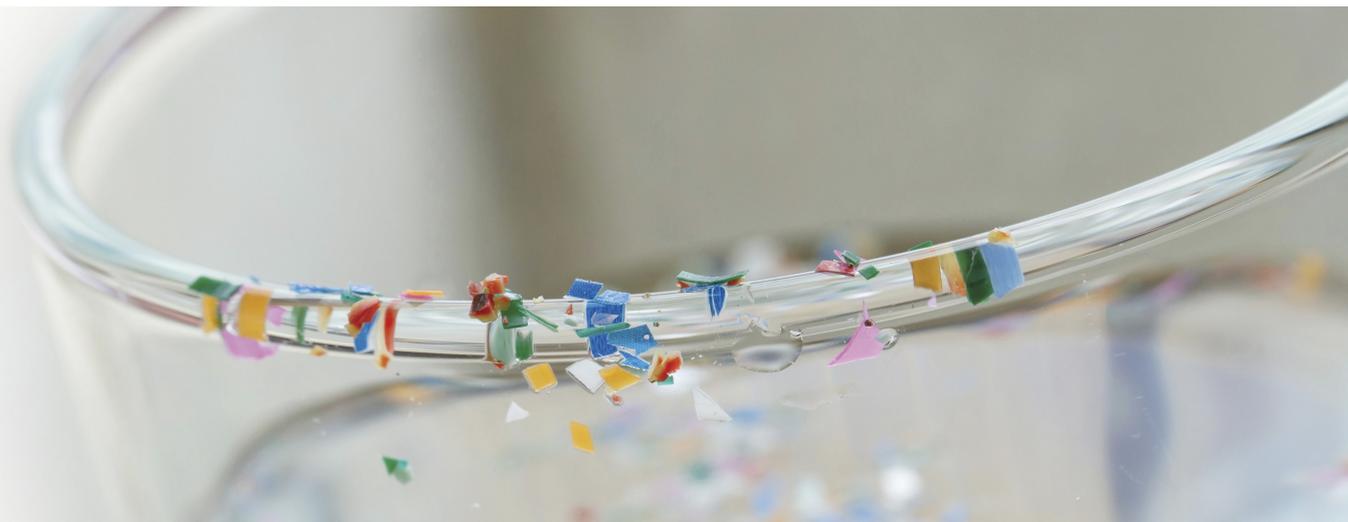
- L'amélioration du geste de tri des consommateurs

pour éviter la dispersion des emballages et de leurs résidus

- Le développement des dispositifs de collecte (ex : consigne pour réemploi ou recyclage ayant les meilleurs performances)
- La mise en place de mesures adaptées aux autres secteurs d'activités majoritairement contributeurs, comme la limitation de l'abrasion des pneus, la réduction des microfibrilles issues des textiles (via l'éco-conception des vêtements et l'intégration de filtres dans les machines à laver), ou encore l'étude du vieillissement des peintures et autres matériaux de construction.

À partir de 2025, Elipso renforcera son engagement en identifiant et en soutenant les initiatives d'éco-conception des fabricants permettant de réduire les pertes accidentelles d'emballages ou de petites fractions d'emballage dans l'environnement (optimisation du design des emballages, réduction, réemploi, consigne, etc.).

Pour aller plus loin, il est important de considérer le sujet dans sa globalité à savoir celui des microparticules et pas uniquement celui des microparticules en plastique. Les problématiques identifiées pourraient être retrouvées de façon analogue chez les autres matériaux. Ce qui aujourd'hui fait cruellement défaut à la littérature scientifique, aux recherches de la chaîne de valeur et aux objectifs des parlementaires.





ESSAI FEU : UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE

À la suite de l'incendie industriel Lubrizol survenu à Rouen en septembre 2019, des travaux ont été menés par la DGPR¹ qui ont entraîné des modifications du cadre réglementaire des stockages et des contenants de liquide inflammable. Les textes publiés en septembre 2020 maintiennent finalement l'utilisation des IBC² plastiques pour le stockage des liquides inflammables dans certaines conditions dérogatoires.

Afin de rédiger les deux protocoles nécessaires à la construction de ces conditions, l'un pour les IBC, l'autre pour les installations, la Task Force Essai Feu, mise en place en 2021, a poursuivi ses travaux en 2024.

L'objectif : la rédaction d'un protocole de qualification des contenants de liquides inflammables conjointement avec les pompiers, les assurances, les industriels et les laboratoires.

Elipso a continué et renforcé son implication dans ce groupe de travail. L'année 2024 a été ponctuée par plusieurs échanges entre le groupe d'une part et la DGPR et l'INERIS³ d'autre part. Deux réunions entre toutes les parties prenantes ont également été nécessaires pour présenter de nouvelles versions du protocole et recueillir les commentaires de l'administration.

En parallèle, face à la durée des travaux et le retard

pris dans l'élaboration des deux protocoles, à moins d'un an de la date de mise en œuvre, le ministère de la transition écologique a lancé une mission en décembre 2024.

Elipso a été un des acteurs entendus par la mission et a redit son intérêt à faire aboutir le protocole IBC. En effet, en moyenne, la moitié des IBC mis sur le marché en France sont homologués UN (pour le transport de marchandises dangereuses) et sont nécessaires à de

très nombreux secteurs d'utilisation dans le cadre de leurs process et activités industrielles : non seulement les industries chimiques, mais aussi toutes les industries utilisatrices de produits chimiques (automobile, bâtiment, électronique, transformation des métaux, agro-alimentaire...). Une demande de report est envisagée afin de laisser les travaux se terminer et au protocole le temps de se mettre en place, ce

qui serait positif pour l'industrie française.

Elipso a donc alerté la mission sur le besoin de visibilité et d'avancée pour les adhérents : besoin de clarté et de sécurisation dans des conditions acceptables nécessaires aux investissements et aux stratégies des industriels.

L'année 2024 a été ponctuée par plusieurs échanges entre le groupe [de travail] d'une part et la DGPR et l'INERIS d'autre part.

¹ Direction générale de la prévention des risques.

² IBC est un sigle anglais signifiant intermediate bulk container, qui se traduit en français par GRV (grand récipient pour vrac)

³ Institut national de l'environnement industriel et des risques.

LA CONVENTION ELIPSO : REDONNER UN CAP POUR LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



ÉVÉNEMENT

Elipso a organisé sa convention annuelle les lundi 17 et mardi 18 juin sur le thème « Une architecture environnementale robuste pour les emballages plastiques ». Cet événement a été une véritable réussite grâce à la participation active et l'engagement de nos adhérents et intervenants, précieux pour construire un avenir durable pour les emballages plastiques.

Lundi après-midi & soir

Un atelier thématique avait été organisé en préparation du projet de la « Feuille de route Emballages plastiques 2024-2050 ». La journée s'est clôturée par un moment convivial autour d'un dîner avec nos adhérents, favorisant les échanges et les discussions informelles.

Mardi : Une journée riche en présentations et débats

- **Contestations des plastiques : tendance et leviers** par Olivier Vial et Pierre Alibert de CorioLink
- **Enseignements de l'enquête sur notre filière** par Jérémy Robiolle et Gaëtan Philipson de Xerfi
- **Sécurité sanitaire** par Marie-Delphine Bracon, Carole Berrard et Maxime Vesselinoff



- **Projet CréaStyr** par Quentin Blot, Marie Delafalize et Maxime Vesselinoff
- **Solutions en termes de cybersécurité NIS2 et de gestion des données CSRD** par Hervé Bodinier d'Excelsior
- **Présentation de la feuille de route Plastics Europe** par Jean-Yves Daclin, DG de Plastics Europe
- **Présentation des enjeux des régénérateurs dans le contexte réglementaire à venir** par Olivier Vilcot, délégué général du SRP (Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques)
- **Enjeux des régénérateurs chimiques** par Cedric Perben et Paul-Henry Carli
- **Le projet Elipso : redonner un cap pour les emballages plastiques** par Gaël Bouquet, délégué général d'Elipso.

UNE ARCHITECTURE ENVIRONNEMENTALE ROBUSTE POUR LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Comme indiqué dans notre précédent rapport d'activité, l'année 2024 a été consacrée au lancement de notre projet collaboratif pour la filière : l'élaboration d'une architecture de l'économie circulaire des emballages en plastique via une mise en cohérence des obligations et engagements des industriels du secteur.

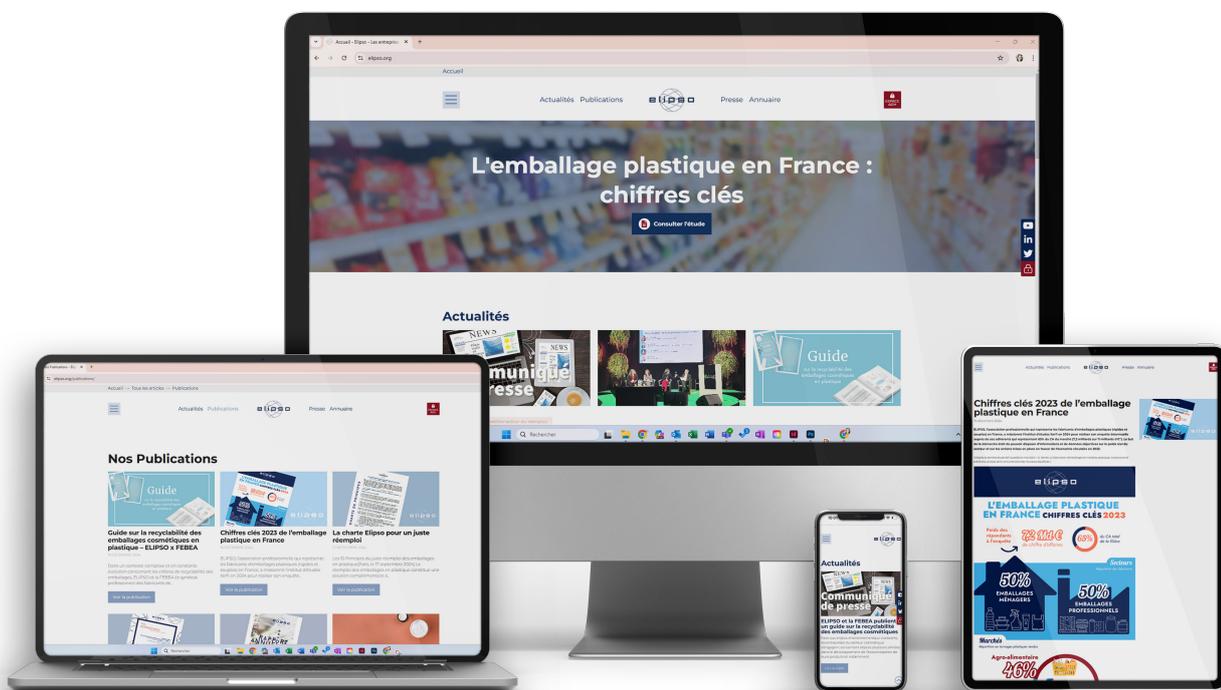
Pour y parvenir, nous allons en 2025 :

- Objectiver les atouts de l'emballage plastique en tant que tel et par rapport aux solutions alternatives (autres matériaux)
- Faire connaître les actions et les engagements des industriels déjà en cours

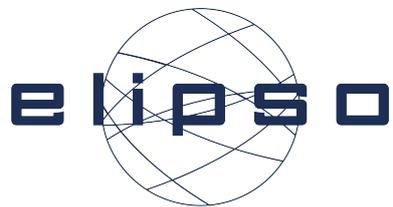
- Nous inscrire dans une dynamique positive : engagements réels fondés sur des faits et des résultats scientifiques
- Démontrer les positions par des exemples concrets et des expérimentations
- Eduquer et réconcilier les acteurs sur l'intérêt des emballages plastiques (consommateur, clients, législateurs)
- Identifier les freins avec des propositions pour y remédier
- Tirer un bilan régulier des actions menées.

Pour mener à bien ce projet nous serons accompagnés par l'agence de design stratégique 28° Design.





Suivez toutes nos actualités sur notre site web :
www.elipso.org



Les entreprises de l'emballage
plastique et souple



[elipso](#)



[@elipsovideos428](#)



[@elipsoemballage](#)



13, rue La Fayette 75009 Paris – France
Tél. 33 (0)1 46 22 33 66
contact@elipso.org – www.elipso.org